

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Histoire, Civilisations, Patrimoine parcours Histoire,  
histoire de l'Art et archéologie - 1ère année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Histoire, Civilisations, Patrimoine parcours Histoire, histoire de l'Art et archéologie - 1ère année comme suit :

**Membres du jury**

GOMIS Stephane, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

FLAURAUD Vincent, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

**Semestre 1**

TREMENT Frederic, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

SERIE Pierre, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Semestre 2**

TREMENT Frederic, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

SERIE Pierre, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024